

## Compte rendu de séance du Conseil Municipal

### Séance du 3 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Monsieur LAGNIEZ Christophe, Maire.

**Présents** : M. LAGNIEZ Christophe, Maire, Mmes : BALAVOINE Christelle, DERVILLERS Evelyne, MM : CARRE Philippe, DELADERIERE Jean-Michel, DEMAILLY Anthony, GONS Gaylord, MOITREL Antoine, SOYEZ Guillaume.

**Absente** : Mme DEQUEANT Marine.

**Absent excusé** : M. BLONDIAUX Frédéric qui a donné procuration à M. DELADERIERE Jean-Michel.

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 09
- Procurations : 02

**Date de la convocation** : 29/04/2022 - **Date d'affichage** : 29/04/2022

**A été nommé(e) secrétaire de séance** : Mme PRUVOST Florence.

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que neuf conseillers sont présents. Madame DEQUEANT Marine est absente. Monsieur BLONDIAUX Frédéric, absent excusé, a donné procuration à Monsieur DELADERIERE Jean-Michel.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h45.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers que la séance est enregistrée.

Monsieur le Maire excuse Monsieur DELADERIERE et Monsieur SOYEZ qui arriveront au cours de la réunion. Monsieur le Maire a procuré pour Monsieur SOYEZ.

#### **1/ Approbation du Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 avril 2022 :**

Monsieur le Maire soumet le Compte-Rendu de ladite séance à l'approbation des conseillers municipaux.

Aucune remarque est émise. Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents valide le compte-rendu.

**Vote POUR 7 - ABSTENTION 1 (Monsieur DEMAILLY Anthony) - CONTRE 0**

Monsieur DELADERIERE arrive à 20h.

## **2/ Délibération Mise en place de la nomenclature M57 :**

Monsieur le Maire présente le rapport concernant le passage de la nomenclature M14, mise en place actuellement, à la nomenclature M57 au 1er janvier 2023.

Après lecture, le vote de la délibération est remis à la prochaine réunion. Il manque des précisions sur la nouvelle application et les montants à finaliser.

## **3/ Délibération CCSA Modification statutaire - compétence facultative Halle de Croisilles :**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération et des modalités concernant la modification statutaire de la CCSA concernant la Halle couverte de Croisilles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote contre à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Vote POUR 0 - ABSTENTION 0 - CONTRE 10**

## **4/ Annulation délibération prise pour la délocalisation de la classe d'Hébuterne :**

Monsieur Deladerière pose la question à Monsieur le Maire s'il y a eu des retours.

Aucun retour.

Finally, la Commune de Gommecourt accueille la classe d'Hébuterne dans un bungalow installé dans la cour de l'école.

N'ayant plus la mise à disposition d'une salle de classe, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, annule la délibération n°20220405\_13 en date du 5 avril 2022.

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

## **5/ Préparation de la cérémonie du 8 mai 2022 :**

Les invitations ont été distribuées.

Rassemblement à 11h15 devant la Mairie - Défilé - Dépôt de gerbe au monument aux morts - vin d'honneur

## **6/ Préparation de la cérémonie du 1er juillet :**

Nos amis Britanniques ont envoyé un courrier à Monsieur le Maire pour lui annoncer leur venue le vendredi 1er juillet pour commémorer la bataille de Gommecourt.

Monsieur Soyez arrive à 20h45.

## **7/ Elections législatives des 12 et 19 juin - Composition du bureau :**

La constitution du bureau est enregistrée.

## **8/ QUESTIONS DIVERSES :**

a) Monsieur Deladerière pose la question sur l'horaire des réunions de conseil. Est-ce que l'on peut commencer à 20h ?

Après débat, l'horaire reste inchangé : soit 19h30.

b) Monsieur Demailly intervient, suite à la demande de l'agent communal, sur le fait que la tondeuse de la Commune est en panne. Monsieur le Maire a récupéré celle-ci à Tilloy pour la déposer à la CASA d'Orchies. La tondeuse prêtée par la Société LAMBIN est utilisée actuellement ;

Il demande s'il est possible d'acheter des fleurs pour la devanture de la Mairie ;

En ce qui concerne l'élagage des branches par l'entreprise Roussel Nicolas - la charge de travail engendrée par ces travaux est conséquente, ces déchets verts sont importants et posent un problème de stockage, les broyer lui prend également énormément de temps ;

Il souhaite également passer l'entretien individuel pour les avancements d'échelons ;

Pour se faire, Monsieur le Maire rappelle que la Commune doit mettre en place les lignes directrices de gestion ainsi que le RIFSEEP pour les agents. C'est un travail de longue haleine

mais qui sera exécuté.

c) Madame Dervillers se fait le porte parole d'un administré qui désapprouve l'élagage des arbres dans les chemins, "désolant d'avoir sacrifié les arbres".

d) Pour la vente du logement sis au 6 rue Verte, l'estimation a été faite par Maître Virgata. Monsieur le Maire est en attente du DPE. Voir auprès du Notaire où il en est ?

e) Monsieur Demailly demande si le logement au rez-de-chaussée est disponible pour loger une personne en attendant un autre logement. Monsieur le Maire répond que pour le moment, non, il faut installer une cuisine et faire poser un compteur électrique individuel. Le logement au 2ème étage est disponible, mais nous sommes encore dans l'attente du DPE pour relouer les logements.

f) Monsieur le Maire annonce aux conseillers que Monsieur Dupré a l'opportunité de signer un CDI pour 35 h hebdomadaire avec la voiture de société et téléphone. Il est, à ce jour, impossible de s'aligner sur la proposition qui lui a été faite. Après un tour de table, les conseillers laissent la décision à Monsieur Dupré soit d'assurer son engagement pour la Commune ou de répondre à cette offre qui correspond à ces attentes, ce que chacun des conseillers comprend.

g) Monsieur Soyez propose de réunir la commission travaux courant mai pour finaliser les différents dossiers.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h27.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le mardi 7 juin à 19h30.

Fait en Mairie, le 03/05/2022

Le Maire,

Christophe LAGNIEZ



